


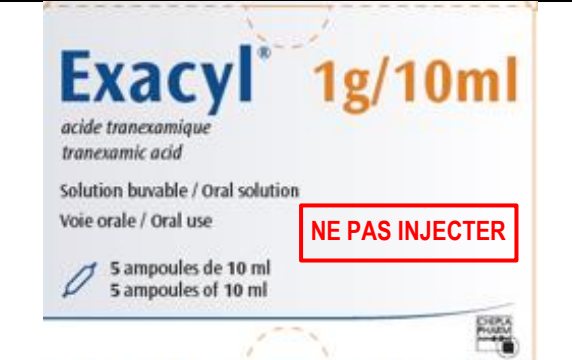
LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PATIENTS

Objet : Rupture de la spécialité EXACYL 1 g/10 ml, solution buvable - mise à disposition transitoire et exceptionnelle de la spécialité équivalente destinée initialement à l'export

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de la rupture de la spécialité EXACYL 1 g/10 ml, solution buvable sur le marché français, CHEPLAPHARM FRANCE, en accord avec l'ANSM, met à disposition à titre exceptionnel et transitoire, des unités de la spécialité EXACYL 1 g/10 ml, solution buvable destinée initialement à l'export.

Le conditionnement de cette spécialité est identique à la spécialité française (boite de 5 ampoules de 10ml). La présentation des Etuis est très proche et la notice identique.

Etui : présentation française	Etui : Présentation Export
 <p>Exacyl® 1 g/10 ml Acide tranexamique Solution buvable Voie orale NE PAS INJECTER 5 ampoules de 10 ml</p>	 <p>Exacyl® 1g/10ml acide tranexamique tranexamic acid Solution buvable / Oral solution Voie orale / Oral use NE PAS INJECTER 5 ampoules de 10 ml 5 ampoules of 10 ml</p>

Il n'existe pas de différence entre le médicament importé et la spécialité destinée au marché français.

Ce médicament est une solution buvable. Elle ne doit pas être injectée

Les patients et les associations agréées de patients peuvent signaler tout effet indésirable, ainsi que toute erreur médicamenteuse ou risque d'erreur à leur centre régional de pharmacovigilance. Pour plus d'information, consultez le site internet www.signalement-sante.gouv.fr.

Nous vous prions de nous excuser pour la gêne engendrée par cette situation et vous assurons faire tout ce qui est possible pour réduire le délai de remise à disposition de notre médicament.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

Valérie GAJAN
Pharmacien Responsable Cheplapharm France